

**ASSOCIATION PRÉFON :**  
**QUESTIONS POSÉES À L'ASSEMBLÉE**  
**GÉNÉRALE DU 24 NOVEMBRE 2023**

**L'association a reçu, en lien avec l'Assemblée générale 2023, 2 courriers comprenant 3 questions. La première préoccupation est la revalorisation des droits à prestation dans le contexte d'inflation élevée.**

### Revalorisation des rentes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la valeur de service a augmenté de +1,98%, selon des modalités propres au régime, fonctions notamment de la couverture des engagements et sans lien direct avec l'évolution des prestations des régimes obligatoires de la fonction publique.

Préfon-Retraite est par ailleurs encadré par le Code des assurances, qui impose une communication annuelle des paramètres techniques du régime, dont la revalorisation des rentes. Ce document est accessible à l'adresse <https://www.prefon.asso.fr/nos-publications/l-information-reglementaire-du-regime/>. Il présente l'évolution de la valeur de service du point sur les 5 dernières années (+4,59%), ainsi que son niveau (0,0979€ au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

L'évolution cumulée au cours des dix derniers exercices atteint quant à elle +6,07%. Les années 2014-2018 ont en effet vu une forte modération de la revalorisation, avant que la réglementation ne rende possible d'apprécier le taux de couverture des engagements sur une base plus économique.

L'inflation sur la décennie (16,9%) n'a donc été couverte qu'à 36% par cette évolution ; depuis 2019, même si l'inflation a accéléré, la différence est légèrement moindre, l'évolution de la valeur de service couvrant 38% de l'inflation (8,0% – IPC hors tabac). Historiquement, la revalorisation du point Préfon-Retraite dépasse en effet la moitié de l'inflation.

Face au retour d'une inflation structurellement élevée, l'association Préfon s'est fortement mobilisée pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat des prestations du régime. Tout d'abord, elle continue de peser en faveur de l'objectif de la charte de pilotage de revalorisation partagée avec l'apériteur CNP Retraite, qui vise à atteindre l'inflation sur le moyen

terme. Au-delà, elle s'est engagée pour la réactivation d'un dispositif de majoration légale des prestations de retraite supplémentaires qui existait dans les années d'inflation élevée pour compenser la perte de pouvoir d'achat des retraités. Plus récemment, au vu de l'inadéquation au contexte inflationniste des règles applicables, l'association a engagé de nouveaux échanges avec les pouvoirs publics pour lever le « verrou » du plafond réglementaire de revalorisation. Celui-ci, propre aux régimes en points dont la valeur de service ne peut baisser, limite actuellement l'évolution de la valeur de service à +2%.

D'autres aspects doivent être pris en compte pour compléter la revalorisation nominale « apparente » du régime, ainsi que l'a désignée l'actuaire-conseil de l'association dans le magazine *Préfon.Info* n° 56 (<https://www.prefon.asso.fr/assets/files/medias/prefon-infos/prefon-info-56.pdf>, page 7).

Le régime Préfon-Retraite apporte plusieurs garanties : la 1<sup>ère</sup> garantie est celle d'une rente viagère, la 2<sup>ème</sup> est que cette rente acquise ne peut pas baisser, son niveau à partir de 60 ans est connu. C'est un cas désormais isolé dans le paysage de la retraite supplémentaire. En outre, le régime Préfon-Retraite a fait le choix dès le départ de servir des rentes plus élevées ; cela se traduit par un taux technique qui est un rendement servi par avance : il est de 0,24% pour l'exercice 2023. Ainsi, à paramètre identique de versement et de rendement, la rente Préfon est plus élevée d'environ 15% que la rente de la plupart des plans d'épargne-retraite existants, dont le taux technique implicite est nul. La rente perçue est donc toutes choses égales par ailleurs plus élevée pendant de nombreuses années, même dans l'hypothèse où la revalorisation du point serait ensuite moins dynamique.

## Espace client en ligne

L'espace client a vocation à constituer le point d'accès unique pour l'ensemble des services dont Préfon est l'intermédiaire. Il permet traditionnellement la mise à jour de la situation personnelle des affiliés, le suivi de leurs demandes ou des échanges avec les services gestionnaires. Cet espace est aujourd'hui utilisé par de nombreux affiliés – plus de 150.000 –, y compris largement par des allocataires.

Depuis 2023, des fonctionnalités sont progressivement mises en place pour permettre aux affiliés Préfon-Retraite de réaliser des opérations de manière autonome sur l'espace client. Celui-ci a donc été développé pour accompagner les démarches en toute sécurité, donnant accès à davantage d'opérations en ligne, mais aussi en cas de besoin à l'aide des services gestionnaires à travers l'assistance téléphonique. Après les versements supplémentaires en ligne ont été développées les simulations et les liquidations de la prestation Préfon-Retraite

<https://www.prefon.asso.fr/nos-medias/prefon-10mn/16-quelles-sont-les-fonctionnalites-du-selfcare-espace-client-prefon.html>).

La mesure de la qualité des fonctionnalités et de la satisfaction des affiliés est un aspect important du développement de l'espace client. Les performances de gestion sont mesurées notamment par les délais de traitement, tandis que les enquêtes proposées aux utilisateurs permettent de suivre le niveau global de satisfaction, l'effort réalisé pour effectuer l'opération et les velléités de recommandation des services à d'autres affiliés.

Les innovations développées n'ont aucun caractère contraignant et, fidèle aux valeurs de solidarité et de progrès social, Préfon souhaite répondre aux attentes de l'ensemble des affiliés, qu'ils souhaitent ou non recourir à l'espace client pour leurs opérations ; le progrès des fonctionnalités numériques ne saurait se faire au détriment des enjeux humains.

*Vous pouvez retrouver par ailleurs sur le site de l'association une série de supports (vidéos, documents, actualités...) de nature à améliorer l'information ; nous continuerons à en proposer en fonction des demandes. Nous vous engageons à les consulter et à nous faire part de vos remarques et observations. <https://www.prefon.asso.fr>*